



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

REÇU LE

16 MAI 2023

SOUS-PREFECTURE
28401 NOGENT-LE-ROTROU CEDEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 MAI 2023

Date de transmission de la convocation 2 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de Mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint		X	COURPOTIN Stéphane
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal		X	
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale		X	
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale		X	Didier LETANG
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE (Délibération 6-09/05/2023)

Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de restauration scolaire pour l'année scolaire 2023/2024.

La Commission scolaire, réunie le 19 avril 2023, propose une augmentation de 0,20 € :

Prestations	Tarifs 2022/2023	Propositions tarifs 2023/2024
Elèves inscrits – Prix du repas	3,20 €	3,40€
Adultes – Prix du repas	3,70 €	3,90€
Ticket pour repas occasionnel (élève ou adulte)	3,70 €	3,90€

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission en ce qui concerne les tarifs des repas telle qu'exposée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 mai 2023
Et de la publication le 16 mai 2023
Fait à ARCISSES, le 16 mai 2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

